

CONTRAT POUR L'UTILISATION D'UN MODÈLE

Contrat intervenu entre :

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

et

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

ci-après appelé-e « l'artiste »

ci-après appelé-e « le modèle »

Art. 1 Objet du contrat

L'artiste, désirant utiliser l'image du modèle, la voix et les paroles du modèle, le nom et le prénom du modèle, à des fins artistiques uniquement, demande au modèle une autorisation à cet effet, et le modèle consent à ce que l'artiste utilise ou autorise l'utilisation de son image, sa voix et ses paroles, son nom et son prénom à des fins artistiques, comprenant notamment l'exposition, la reproduction ou la communication publique de l'œuvre ou des œuvres sur lesquelles figure l'image du modèle, la voix et les paroles du modèle, le nom et prénom du modèle, par des médias tels que la télévision, l'Internet, les journaux, les affiches et les cartons d'invitations.

Art. 2 Utilisations interdites

L'artiste garantit au modèle qu'il n'utilisera pas les œuvres sur lesquelles figure l'image du modèle, la voix et les paroles du modèle, le nom et le prénom du modèle à d'autres fins que celles prévues au présent contrat. Aucune association de l'image du modèle, de la voix et des paroles du modèle, du nom et du prénom du modèle à des causes, produits ou services n'est autorisée, sauf entente écrite des parties à l'effet contraire.

Art. 3 Territoire et durée

Afin que les œuvres sur lesquelles figure l'image du modèle, la voix et les paroles du modèle, le nom et le prénom du modèle puissent être exposées à d'autres reprises, dans des lieux différents, le consentement du modèle est donné à l'artiste sans limite de territoire ni de durée.

Art. 4 Modifications

Le modèle consent aux modifications qui pourraient être apportées à son image, à sa voix, sous réserve que de telles modifications soient d'ordre artistique, soient conformes à toutes les clauses de ce contrat et qu'elles ne portent pas atteinte à son honneur ou à sa réputation.

Le modèle consent également à ce que son image, sa voix, ses paroles, son nom et son prénom soient associés entre eux.

Art. 5 Réception

Le modèle comprend que l'artiste ne peut préjuger de l'interprétation des œuvres à leur réception, c'est-à-dire tous commentaires oraux ou écrits des spectateurs, des journalistes, des critiques ou autres récepteurs des œuvres.

Art. 6 Modalités

Sous réserve d'utilisation des œuvres sur lesquelles figure l'image du modèle, la voix et les paroles du modèle, le nom et le prénom du modèle à des fins artistiques uniquement, le consentement du modèle est donné gratuitement à l'artiste.

Signé en double exemplaire à (lieu) _____ ce (date) _____
pour l'artiste _____
pour le modèle _____ (Signature du parent si la personne est mineure)